



## NOTICE

### Dossier de demande de subvention 2021

Votre association, à vocation sportive, culturelle ou sociale, mène une action sur le territoire. La commune d'implantation de votre association ou la Communauté de communes sont susceptibles de soutenir votre fonctionnement ou tout projet spécifique mené.

Ainsi, pour toute demande de subvention concernant l'année 2021, nous vous prions de bien vouloir remplir le ou les dossiers suivants :

- **demande de subvention de fonctionnement**  
Pour une subvention classique
- **demande de subvention exceptionnelle ou spécifique**  
Pour un projet ou une manifestation exceptionnel (le)

Les dossiers sont téléchargeables sur les sites internet des communes et de la CCMV et/ou à retirer auprès des accueils des communes et de l'intercommunalité, à compter du **20 novembre 2020**. Pour le dépôt de vos demandes, merci de bien vouloir respecter **la date limite du 15 janvier 2021**.

Les dossiers sont à renvoyer à la collectivité (CCMV ou commune) qui vous a subventionné l'an dernier.

Si vous n'avez pas encore reçu de subvention ni de l'intercommunalité, ni d'une commune, merci de renvoyer le dossier à votre commune d'implantation.

L'analyse des dossiers et les délibérations seront prises courant du mois de mars 2021.

**Les réponses aux demandes de subventions seront transmises aux associations par courrier en avril 2021**

*NB : exceptionnellement, et au regard de l'objet de la demande et du budget disponible, le conseil communautaire, instance délibérante de la collectivité, peut décider d'attribuer une subvention en cours d'année. Cependant, l'essentiel des demandes seront étudiées selon le calendrier ci dessus.*

NB : l'attribution des subventions se fera de manière concertée entre CCMV et communes.

**L'association ne peut recevoir une subvention que de l'une ou l'autre des collectivités (CCMV ou commune).**

## Documents à transmettre

### **Demandes de subvention de fonctionnement :**

- Description de l'association (fiche 1)
- Périmètre d'action (fiche 2)
- Compte de résultat et bilan comptable (fiches 3.1 et 3.2)
- Budget prévisionnel de l'association (fiche 4)
- Attestation sur l'honneur (fiche 5)

### **Demandes de subvention pour un projet ou une manifestation exceptionnel (le):**

- Description de l'association (fiche 1)
- Périmètre d'action (fiche 2)
- Description de l'action (fiche 3)
- Budget prévisionnel de l'action (Fiche 4)

### **Pour que votre dossier de demande de subvention soit complet, il doit contenir :**

- Le(s) dossier(s) ci dessus complété(s)
- Le dernier rapport d'activité approuvé de l'association
- Les derniers comptes approuvés de l'association

### **Les demandes de subventions sont à adresser avant le **15 janvier 2021**, à la Communauté de communes du massif du Vercors, à l'adresse suivante :**

Communauté de communes du massif du Vercors  
à l'attention de Monsieur le Président  
19 Chemin de la Croix Margot  
38250 VILLARD DE LANS

### **Pour toutes questions, vous pouvez contacter :**

Mme Sophie DELAITTRE  
04 76 95 62 32  
sophie.delaittre@vercors.org